

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19/06/2017 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 30

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie France CORREARD

PRESENTS: Jacques NIVON
Marie France CORREARD
Emile MALLET
Marie BODY
Fabrice ARNAUD
Ernst LOPES CARDOZO
Gérard NELH

EXCUSE: Daniel GRANDIN

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la réunion du 15/05/2017 est approuvé à l'unanimité.

1 – DELIBERATION SUR LES COMPETENCES OPTIONNELLES ET FACULTATIVES DE LA CCBDP

La nouvelle Communauté de Communes crée au 1^{er} Janvier 2017 a pris les compétences obligatoires imposées par la loi et définies à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Suivant ce même article, elle doit également définir trois compétences optionnelles parmi neuf proposées. Le courrier du 22 Mai 2017 du Président Dayre précise les trois qui ont été choisies en 2016 lors des travaux préparatoires à la fusion et qui ont été entérinées par le Conseil Communautaire du 9 Mai dernier. Ces compétences sont :

- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Action sociale d'intérêt communautaire

Chaque Commune constituant la nouvelle structure doit se prononcer sur ces propositions. Le Maire donne lecture du détail de chacune de ces compétences et demande l'avis des conseillers. Ceux-ci approuvent à l'unanimité le transfert des compétences précitées.

Toujours dans son courrier du 22 Mai dernier, le Président de la CCBDP demande également aux Communes de valider les compétences optionnelles proposées par le Conseil Communautaire.

Elles sont au nombre de six :

- Gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et des missions de contrôle conformément à l'article L - 2224 - 8 III du CGCT
- En matière de développement territorial, la Communauté de Communes intervient afin de favoriser la mise en réseau et la coordination du secteur associatif, et contribue à la structuration et à la professionnalisation des acteurs intervenant dans le domaine culturel et dans l'animation du sport de pleine nature.
- La Communauté de Communes assure la gestion et l'entretien du gymnase situé sur la Commune de Buis les Baronnies dont elle est propriétaire.
- Programmation et coordination des politiques territoriales européennes et politiques publiques conduites par l'Etat, la Région ou le Département.

- Actions de valorisation du territoire, du terroir et des produits agricoles.
- Suivi du schéma de restauration, d'aménagement, de gestion et d'entretien du bassin de l'Ouvèze et de la Méouge dans le cadre des programmes conduits respectivement par le SMOP et le SMIGIBA.

Le Maire donne lecture du détail de ces six compétences facultatives et demande aux conseillers de se prononcer. Ceux-ci approuvent à l'unanimité.

2 – VOIRIE 2017

Cette année, la dotation départementale « fléchée voirie » a été versée directement aux Communes. Cette subvention concerne l'ensemble de la voirie municipale, communautaire ou non. Les Communes ont donc la possibilité de reverser à la CCBDP une partie seulement de la somme perçue sachant que l'intervention financière de la Communauté de Communes se fera au prorata de la somme reversée.

Pour notre commune, la subvention départementale s'élève à 12 494 € et la participation de la CCBDP est de 4 326.95 €, ce qui permet la réalisation de 16 820.95 € de travaux HT. Les conseillers, à l'unanimité, décident de reverser la totalité de cette dotation départementale.

Constatant qu'il n'y a pas actuellement « d'urgence » sur les chemins communaux, il est également décidé à l'unanimité de ne pas faire de travaux cette année et de provisionner la somme pour 2018, le nouveau règlement le permettant.

3 – CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE LA MOTTE CHALENCON POUR LA CANTINE

Afin qu'un enfant de la Commune inscrit au RPI « La Motte – Rémuzat » puisse manger à la cantine, il est nécessaire de signer une convention avec la Mairie de La Motte qui précise la participation de notre Commune fixée pour l'année en cours à 2.10 € par repas. Les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

4 – CHOIX POUR LES MATS SUPPORT DE PLAQUE DE RUE

Lors du précédent Conseil certains ont émis des réserves sur les mats simplement galvanisés. Le Maire a demandé un nouveau devis avec des mats galvanisés peints et compte tenu des prestations qui n'ont pas été retenues par rapport au premier devis, le supplément n'est que de 282 € HT. Le Conseil donne son accord sur ce deuxième devis et choisit la couleur beige pour les mats.

5 – MISE A JOUR DE LA VOIRIE COMMUNALE AU DROIT DE LA PROPRIETE FAVIER

A la demande de la famille Favier, le Maire a demandé à la SARL GEO VENTOUX un plan d'alignement de la voirie communale au droit de la propriété Favier, rue des Granges (parcelles E 814, 816 et 646). Le géomètre a émis un plan le 16 Mai 2017 numéroté 179 436 qui prévoit que Claudette Favier cède à la Commune 194 m² et que la Commune cède aux conjoints Favier 34 m² qui correspondent à l'espace situé devant la maison de Paulette Favier. Il est à noter que cette zone avait déjà été bornée il y a de nombreuses années mais jamais enregistrée. Le Conseil donne son accord à l'unanimité en précisant que l'ensemble des frais liés à cette opération seront pris en charge par les conjoints Favier.

6 – ETUDE HYDRAULIQUE POUR LA REALISATION DE 5 LOTS CONSTRUCTIBLES

Suite aux conclusions de l'étude hydraulique émise par le BET LEGAUT, le BET CEREG a inséré dans ses plans le bassin de rétention et tracé le cheminement d'une canalisation ou d'un fossé qui devra emmener l'eau jusque dessous la maison Mallet. Plusieurs solutions techniques sont envisageables mais la seule financièrement supportable est la création d'un fossé le long de la RD 570. Il va donc être nécessaire de rencontrer les propriétaires concernés et en fonction des accords obtenus de définir le tracé définitif.

7 – POINT SUR LE TRAVAIL AVEC L'ADEM

Mme Narboux a mis en place la visite d'une installation existante dans le Diois. Elle est programmée le 27 Juin. Les personnes intéressées seront les bienvenues (prévoir le pique-nique). Une nouvelle réunion avec les propriétaires fonciers sera programmée en Septembre.

8 – POINT SUR L'ENS

La Commune de St May a été associée à nos réflexions sur la sur-fréquentation des gorges du Léoux en été. Des panneaux de sensibilisation du public à la fragilité du milieu vont être mis en place, un à St May et trois à Villeperdrix. Une réunion avec les services de l'état et du département est prévue le 7 Juillet prochain pour voir quelles sont les actions qui peuvent menées dans les années à venir. Le prochain comité de gestion aura lieu le Vendredi 8 Septembre prochain.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Samedi 8 Juillet : Apéritif des « Juilletistes » offert par la Mairie à la salle d'animation à 12 heures jumelé avec le vernissage de l'expo des Aquabelles.
- Samedi 15 Juillet : Passage du trail de la Motte à Léoux.
- Dimanche 6 Aout : Apéritif des « Aoutiens » à 12 heures à la salle communale de Léoux suivi d'un pique-nique tiré du sac.
- Un devis a été demandé à Daniel Peyre du bureau CEREK pour une éventuelle réfection des ruelles du village ainsi que pour la rue de l'Ecole.